

# CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 25 février 2021 à 20h00  
Salle du Conseil Municipal MAIRIE

## Présents :

Mme BALLON Pascale M. CASTANO Didier, Mme CHAUSSE Tracey, M. COULON Hervé Jean-Noël, Mme COUNIL Marie-Hélène, M. COURPRON Tony, M. COURPRON Jean-Claude, M. FEUGNET Christophe, M. JOLY Jean-Paul, Mme LYS Marie-Marguerite, Mme MAILLET Claudine, Mme MARCHAIS Gisèle, Mme POUZAUD Danielle, M. SCIARD Hughes, M LATASTE Fabrice.

## Procuration(s) :

Absent(s) : ,

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul JOLY

Président de séance : Madame MAILLET Claudine, Maire

Le Compte rendu de la séance du 11 février 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

## **1-Vote du Compte-administratif 2020 Délibération N° 82021**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le compte administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

### Investissement

<u>Dépenses</u>	Prévus :	616 074,95
Réalisé :		211 462,30
Reste à réaliser :		310 920,00
<u>Recettes</u>	Prévus :	616 074,95
Réalisé :		210 234,53
Reste à réaliser :		250 000,00

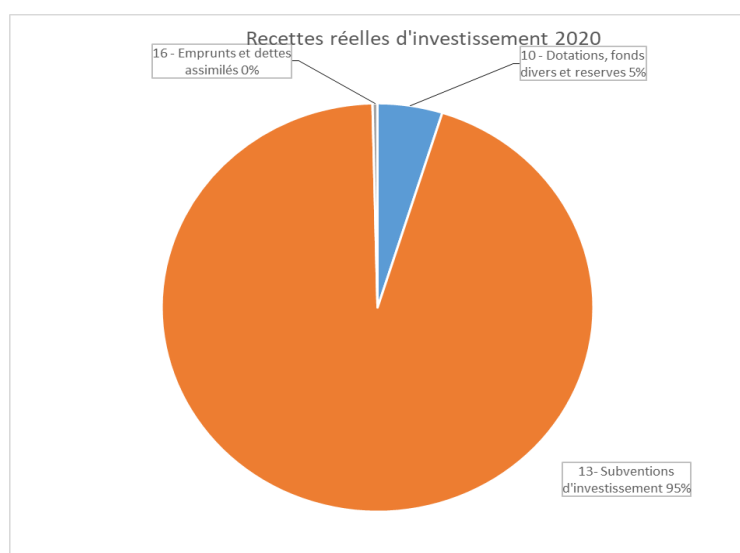
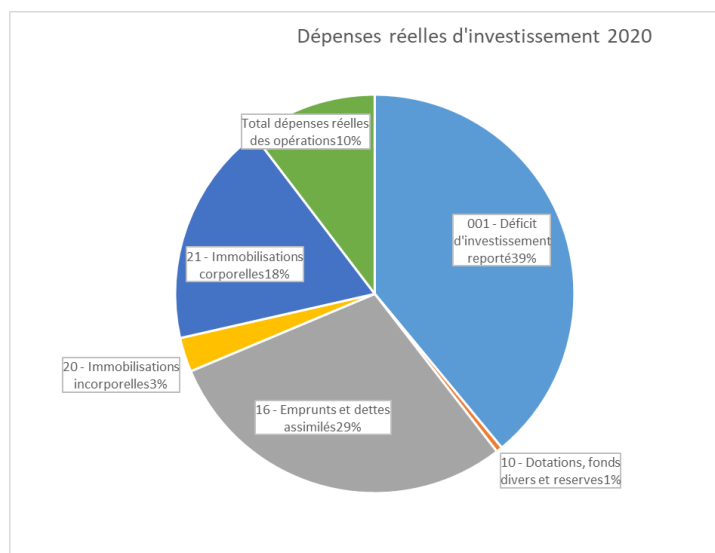
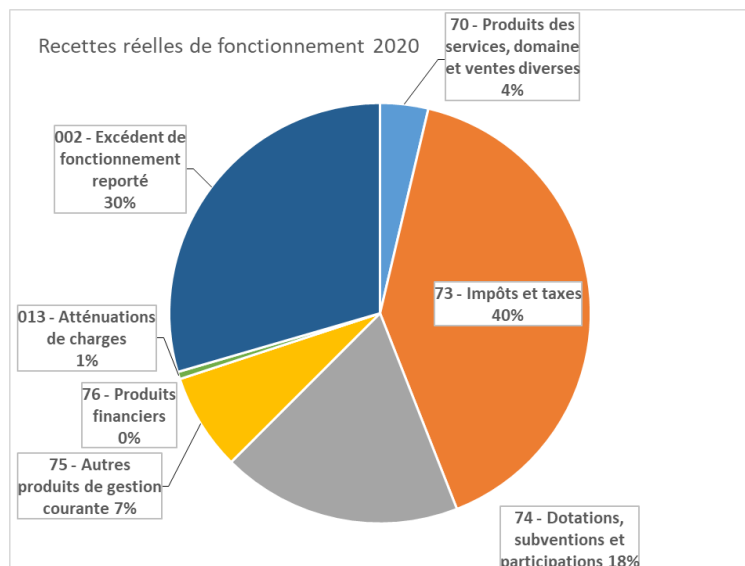
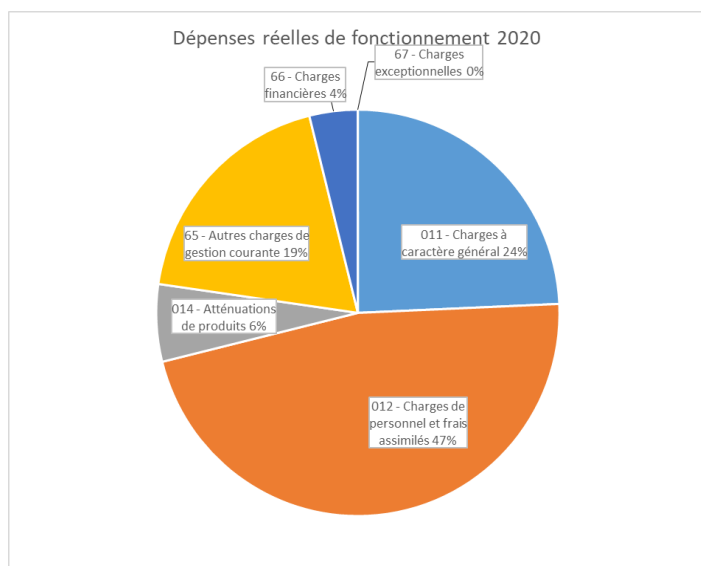
### Fonctionnement

<u>Dépenses</u>	Prévus :	817 552 ,63
Réalisé :		496 929,60
Reste à réaliser :		0,00
<u>Recettes</u>	Prévus :	817 552,63
Réalisé :		903 865,02
Reste à réaliser :		0,00

### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 1 227,77 €
Fonctionnement :	406 935,42 €
Résultat global :	405 707,65 €

## Synthèse des réalisations 2020



### 2-Examen et vote du compte de gestion 2020 Délibération N°92021

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable Public à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis aux membres du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré :**

\*Vote le compte de gestion 2020 dressé par le comptable public, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

### 3-Affectation des résultats 2020 délibération N° 102021

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Madame Claudine MAILLET, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, le 25 février 2021,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

**Constant** que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	143 032,79 €
Un excédent reporté de :	263 902,63 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	406 935,42 €
Un déficit d'investissement de :	- 1227,77 €
Un déficit des restes à réaliser :	- 60 920,00 €
Soit un besoin de financement de :	- 62 147,77 €

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION DU 31/12/2020 : EXCEDENT	<b>406 935,42 €</b>
<b>AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE 1068 :</b>	<b>62 147,77 €</b>
<b>RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT 002</b>	<b>344 787 ,65 €</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE 001 DEFICIT</b>	<b>1 227 ,77 €</b>

#### **4-Déclassement de la voie communale N° 27 « La Croix »**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal son souhait d'avoir les avis écrits des propriétaires mitoyens au chemin rural N°32 et à la Voie communale n°27 avant d'engager des frais dans la procédure d'enquête publique. A ce jour toutes les autorisations ne sont pas réunies et un propriétaire sollicite certaines conditions comme le déplacement d'un portail et la rehausse d'une murette avant de donner son accord. (Conditions que le règlement du PLU ne permettra pas de valider notamment sur la hauteur de la murette). L'autre propriétaire ayant émis un avis défavorable.

Le géomètre va à nouveau être consulté pour voir si la procédure peut aboutir ou pas ?

#### **5-Proposition d'achat de terrain « Le Bourg » Parcelles B 1345-1344-2528**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que 3 parcelles de terrain mitoyennes au cimetière sont à vendre au prix d'environ 15,94 € le m<sup>2</sup>. La superficie totale à vendre est de 2070m<sup>2</sup> soit un montant pour l'ensemble affiché à 33 000 €.

Le Conseil Municipal estime que le prix est trop élevé et charge donc Madame le Maire de négocier avec propriétaire.

Madame le Maire précise également que ce bien se situe en zone de droit de préemption urbain.

#### **6-Devis des établissements Noizilleau concernant la procédure de reprise de concessions**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la procédure de reprise de concessions dans le cimetière communale est terminée depuis 2007 mais qu'à ce jour aucune action matérielle n'a été effectuée pour récupérer des emplacements. Monsieur Didier CASTANO, responsable de la Commission, informe qu'il a reçu l'entreprise Noizilleau afin d'obtenir un devis pour procéder aux reprises des concessions des carrés 1 et 8 ainsi que pour déterminer l'emplacement et l'aménagement d'un ossuaire obligatoire.

Le montant total de la dépense est de : 11 200 € HT

Des devis doivent être demandés pour les travaux sur l'ossuaire avant le vote du budget.

Les emplacements récupérés pourront être revendus.

Il faudra prévoir dans l'année, la rédaction d'un règlement pour le cimetière et délibérer sur les divers tarifs à appliquer.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au devis de l'entreprise Noizilleau et décide que sera réalisé cette année la reprise des concessions du carré N° 1.

**Questions diverses :**

Futur Lotissement : Monsieur Christophe FEUGNET demande à Madame le Maire de présenter l'ébauche de plan pour le futur Lotissement derrière la salle des fêtes et émet un avis défavorable sur l'accès envisagé entre le cabinet d'infirmier et la salle des fêtes. D'autres conseillers adhèrent aux propos de Monsieur FEUGNET et le Conseil Municipal décide donc de réétudier l'accès au niveau de la route du stade, un nouveau plan sera présenté.

Madame Gisèle MARCHAIS interpelle Madame le Maire concernant sa présence à la remise des maillots du nouveau club de vélo : Madame le Maire répond que la Commune n'a pas été informée de cette manifestation (ni mail, ni échange téléphonique ou verbal) et que le dernier échange reçu concerne le courrier sollicitant des aides pour la course cycliste du 17 juin, courrier auquel le Conseil Municipal a répondu favorablement. Madame le Maire rappelle que le siège social de cette Association n'est pas sur notre Commune.